

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 12
Votants : 19

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF : « SOUTENIR 100 ÎLOTS DE FRAICHEUR DANS LES TERRITOIRES FRANCILIENS », POUR LA CRÉATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR AU SEIN DE L'ÉCOLE DES VALLIÈRES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 20 septembre 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Francis BRIAND
	Jacques POTTIER, Adjoint	David GENTHEN
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Marie PLEGNON
	Michel PIRIS, Adjoint	Kévin FAVRET
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	
	Jean-Pierre PRIEUR	
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Françoise DARRAS pouvoir Michel PIRIS	
	Myriam CHMELEFF pouvoir Jacques POTTIER	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Guy DARRAS pouvoir Pierre CHOFFARDET	
	Lydie ZMUDA pouvoir Francis BRIAND	
	Nadège PARFAIT pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Guy ACHARD DE LA VENTE	Oliviane DUPONT
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur David GENTHEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF : « SOUTENIR 100 ÎLOTS DE FRAICHEUR DANS LES TERRITOIRES FRANCIENS », POUR LA CRÉATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR AU SEIN DE L'ÉCOLE DES VALLIÈRES

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter le dossier suivant auprès des services de la Région Île-de-France en vue d'obtenir une subvention au titre de « Soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » dans le cadre de la création d'un Îlot de fraîcheur à l'école élémentaire « Les Vallières ».

CONDIDÉRANT la volonté de la ville de mener un projet visant à créer et végétaliser la cour de l'École « Les Vallières », et celle de la région Île-de-France d'encourager la création d'îlots de fraîcheur s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature et favorisant l'adaptation locale des territoires face aux effets du changement climatique.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de DAMPMART de créer un îlot de fraîcheur au sein de l'école « Des Vallières », pour améliorer le bien-être et la santé des écoliers. C'est à la fois un remède accessible et efficace aux maux dont souffrent les enfants, tout en étant une contribution concrète à la transition écologique par la restauration de la biodiversité et du cycle local de l'eau. La création de l'Îlot de fraîcheur permet de faire face aux vagues de chaleur qui vont s'amplifier, éveiller la conscience environnementale des enfants, de leurs parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel suivant :

Estimation coût Travaux HT	Coût des travaux TTC	Subvention sollicitée auprès de la Région HT
CRÉATION D'UN ÎLOT DE FRAICHEUR À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « LES VALLIÈRES »		
79 845.40€	95 814.48€	39 922.70€

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée,

SOLLICITE l'aide financière auprès de la Région Île-de-France en vue d'obtenir une subvention au titre de « Soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » dans le cadre de la création d'un Îlot de fraîcheur à l'école élémentaire « Les Vallières » pour l'année 2024,

ARRÊTE les modalités de financement suivantes :

➤ **Création d'un Îlot de fraîcheur à l'école élémentaire « Les Vallières »**

- Coût prévisionnel HT des travaux : 79 845.40€
- Montant sollicité au titre de la dotation : 39 922.70€ (50% du HT)

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents à la demande de subvention et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget communal 2024.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture, le 30 septembre 2024 de la publication le 30 septembre 2024 en vertu des Lois des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPÉCH

